

PREFECTURE DU JURA

Commune de PRETIN (39110)

**Cartographie du risque « mouvements de terrain »
(PPRn de PRETIN)**

A/ DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE

Le commune de Pretin est situé dans la bordure Nord du Revermont. Le relief est marqué par un ensemble de reculées qui entaillent les plateaux du Jura. Le régime torrentiel des cours d'eau et les pentes fortes sont des facteurs d'érosions importants.

Du point de vue géologique, on rencontre les formations suivantes :

- Les calcaires compacts qui constituent les falaises
- Les marnes et marno calcaires du Lias
- Les formations superficielles récentes : alluvions des ruisseaux et éboulis (appelés « groises »).

Les risques sont liés aux escarpements rocheux : éboulement et chutes de blocs (entrée nord du village), effondrement (plateau du Chaumois), et aussi à la nature marneuse des sous-sols, qui avec la pente et la saturation en eau, peut provoquer des glissements (on peut rappeler le glissement de Courillat en 1983).

Du point de vue hydrologique, le ruisseau de la Vache est renforcé par le bief d'Aboz et surtout la Favière, dont la forte pente favorise les crues violentes. Le centre du village a été régulièrement inondé, avec une crue historique en 1852. Les hauteurs de submersion peuvent dépasser par endroit un mètre, avec de plus des risques d'érosion de berges, en particulier sur la Favière.

Pour la délimitation des aléas, les paramètres suivants ont été retenus :

- a) L'intensité des phénomènes, basée sur l'importance des moyens techniques pour en réduire les causes ou les stabiliser.
- b) Leur gravité au plan des préjudices humains potentiels.

Les secteurs à forte pente ou soumis à fort risque d'éboulement ou de glissement de terrain sont classés en aléa fort (zone 1 du zonage réglementaire), de même que les champs d'expansion des crues des ruisseaux et les dolines (petits bassins d'effondrement). Les secteurs à substrat marneux sensibles aux glissements en cas de travaux sont classés en aléa moyen (zone 2) et les autres secteurs en zone 3.

B/ EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES (2 planches)

Légende du zonage réglementaire

Zone 1 : risque fort

Zone 2 : risque moyen

Zone 3 : risque faible à négligeable